



VERVIERS

CELLULE STATIONNEMENT

Demande de carte communale de stationnement- Abonnement en voirie Zone Sud (Banque, Janson, Ploquettes, Laoureux, Palais, Piscine)

Informations générales du DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro :

Boîte :

Code postal :

Ville :

Numéro de téléphone :

Numéro de GSM :

Adresse e-mail :

Informations générales du VEHICULE

Numéro d'immatriculation :

Le véhicule est-il immatriculé au nom du demandeur ? Oui – Non

Si le véhicule n'est pas au demandeur, merci de joindre à la demande soit :

- Une attestation d'assurance mentionnant le nom du demandeur comme conducteur
- Soit une attestation de l'employeur (véhicule de société)
- Soit une attestation de la société de leasing

Veillez joindre une copie de votre carnet d'immatriculation du véhicule ainsi que la preuve de paiement.

Les documents joints doivent mentionner l'adresse et les coordonnées du demandeur dans la zone règlementée.

Type d'abonnement souhaité

- Abonnement Parking Zone Sud 12 mois/275€
- Abonnement Parking Zone Sud 3 mois/75€

Veillez prendre connaissance du règlement relatif à la redevance de stationnement payant sur le site de la Ville.

Adresse administrative : Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS

Localisation : Place du Marché 41 - 4800 VERVIERS

087 327 535 | stationnement@verviers.be | www.verviers.be

Abonnement zone sud



VERVIERS

CELLULE STATIONNEMENT

En cas de modification du règlement communal, celui-ci n'aura pas d'effet rétroactif sur le dernier mis en place.

L'abonnement ne sera pas renouvelé automatiquement. Merci de remplir à nouveau le formulaire en temps voulu pour renouveler l'abonnement.

Ces informations ne seront pas utilisées par la Ville de Verviers à d'autres fins et ne seront pas partagées ou transférées à des tiers.

Les données seront conservées durant la durée de validité de votre autorisation de stationnement et les données seront supprimées dès que vous ne serez plus enregistré en nos bureaux.

Le demandeur certifie que les données reprises dans le présent formulaire sont sincères et véritables.

Le demandeur prend acte des informations relatives au règlement concernant la redevance de stationnement payant.

Le demandeur s'engage à stationner uniquement en voirie dans les rues suivantes : Banque, Janson, Ploquettes, Laoureux, Palais, Piscine.

Date :

Signature du demandeur :